



Règlement

Concours de Nouvelles 2022 de PLUME

Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

Article 1 : Objet du concours :

Ce concours de poésie s'adresse à tous les élèves en Bachelor, Master et Doctorat de l'EPFL et de l'UNIL, ainsi qu'à l'ensemble de leurs collaborateurs et collaboratrices. Il est organisé à l'initiative de l'association PLUME, association reconnue par l'EPFL. Les nouvelles des communautés EPFL et UNIL seront jugées sans distinction et seront anonymisées pour le jury.

La participation est libre, gratuite et individuelle.

Article 2 : Conditions du concours :

2.1 Thème

Le thème du concours est : **Anachronisme.**

Définition : Qui consiste à attribuer à une époque ce qui appartient à une autre.

2.2 Consignes et conseils d'écriture :

- Une nouvelle est un récit court écrit en prose.
- Les personnages d'une nouvelle sont peu nombreux et l'intrigue est basée autour d'un évènement.
- La nouvelle peut être réaliste, fantastique, policière ou de science-fiction.
- Votre nouvelle doit comporter un titre et être écrite en langue française.
- Le dénouement de l'histoire, « chute » du récit, est généralement surprenant et inattendu, il force souvent le lecteur à réinterpréter toute l'histoire.

Article 3 : Modalités impératives de présentation du texte :

Chaque participant·e ne pourra présenter qu'une seule nouvelle de **8000 signes maximum (caractères et espaces compris, titre exclus), pas de minimum.** La police Calibri, taille 12, couleur noir doit être utilisée.

Astuces :

- *Word* : en sélectionnant l'ensemble du texte et en cliquant sur le nombre de mots en bas à gauche le détail du nombre de caractères utilisés s'affiche.
- *Google Docs* : en sélectionnant l'ensemble du texte et en cliquant sur "Outils" puis "Nombre de mots" le détail du nombre de caractères utilisés s'affiche.

Les caractères gras ou italiques pourront être utilisés pour les besoins de la nouvelle.



Article 4 : Clauses de participation :

La nouvelle déposée doit être individuelle. Il ne sera accepté qu'une nouvelle par personne. La nouvelle devra ne pas avoir été primée dans un autre concours. Toute tentative de fraude (double participation, corruption, plagiat, etc.) engendrera une disqualification immédiate.

Les membres du jury et leur famille ne sont pas autorisé·e·s à concourir. Toute personne prenant part à l'organisation de ce concours n'est pas autorisée à concourir.

Article 5 : Détails du dépôt de la nouvelle :

L'ouverture pour la réception des nouvelles est le lundi 3 octobre 2022 et la **fin de la réception le lundi 2 janvier 2023, 23h59.**

Le lien du Google Form pour l'inscription : <https://forms.gle/jffgw2TaNedDkoYb6>

Après remplissage des informations nécessaires à la candidature, un lien vers un Google Doc vierge sera envoyé à l'email utilisé (obligatoirement EPFL ou UNIL, sauf dérogation).

L'accès à ce Google Doc sera donné jusqu'à la fermeture de réception des textes (02/01/2023). Il doit être complété avec le texte avant cette date et en respectant l'ensemble des règles de présentation du texte (voir Article 2 et 3).

Au maximum 48 heures après la clôture (02/01/2023) de la réception des textes, un mail sera envoyé avec la version définitive et si l'ensemble des règles de ce règlement sont respectées, une confirmation d'intégration au corpus envoyé au jury et donc de participation au concours sera également jointe à ce mail.

Aucune réclamation ne sera acceptée suite à cela. Si rien n'est précisé dans ce règlement, alors c'est autorisé.

Si vous avez un doute quant à la validité de votre texte vous pouvez toujours écrire à l'adresse plume@epfl.ch pour que nous vous aidions.

Article 6 : Le jury :

6.1 Composition : Les nouvelles seront lues par un jury composé de collaborateur(s), collaboratrice(s), d'élève(s) ainsi que potentiellement 1 ou 2 personnes externes à l'école.

6.2 Décisions : Le jury sélectionne trois nouvelles à récompenser. Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation. Sélectionnées sur leur qualité littéraire, leur originalité et le respect des consignes, les nouvelles faisant preuve d'inventivité feront l'objet d'une attention particulière. Le jury se réserve le droit de sélectionner une ou deux nouvelles supplémentaires pour un prix spécial, notamment sur un critère d'originalité.



Article 7 : Les récompenses :

7.1 Nature des prix : Les nouvelles lauréates seront récompensées par plusieurs prix fournis par les sponsors du concours et par l'association.

7.2 Engagement des lauréats : Les meilleures nouvelles pourront faire l'objet de publications en format électronique et papier dans le strict cadre du concours (publication des résultats notamment). Le/la candidat-e accepte l'éventualité de cette publication, tout en se gardant le droit d'utiliser un pseudonyme le cas échéant.

Un recueil pourrait être produit et vendu avec l'ensemble des nouvelles participantes. Les participant-e-s par leur participation autorisent la présence de leur nouvelle dans ce recueil. Le recueil ne sera pas offert aux participant-e-s.

Articles 8 : Proclamation des résultats :

La remise des prix se déroulera à la fin du semestre de printemps 2023, en commun avec le concours de poésie. La date et le lieu exact de cette remise des prix seront communiqués ultérieurement via ses réseaux.

Instagram : @plume_epfl

Site Web : <https://go.epfl.ch/plume>

Discord : <https://discord.gg/rrZSRjKdj4>

Newsletter : <https://cutt.ly/pkcGYg6>

Article 9 : Contact

Les organisateurs et organisatrices du concours se rendent disponibles pour toute question ou suggestion à l'adresse mail suivante : **plume@epfl.ch**